

Agir Ensemble

De : "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>
À : "_mailing" <agirensemble@deputefourny.be>
Envoyé : jeudi 24 avril 2008 15:20
Objet : Newsletter 37: financement alternatif



Newsletter 37: Financement alternatif.

Dans le cadre des bonnes nouvelles, Le Député FOURNY a le plaisir de vous faire savoir que le Gouvernement Wallon a retenu le projet introduit par le Conseil Communal relatif à la construction d'un bâtiment commun au service technique communal et à l'entreprise de formation par le travail du CPAS.

En effet, la somme de 900.000 euros est réservée à la Ville pour ces travaux. De plus, le Ministre André Antoine en charge de la politique énergétique et de la mobilité interviendra à hauteur de 75% des travaux liés à l'accessibilité, aux performances énergétiques et au développement durable.

Actuellement, le service technique communal est hébergé dans des locaux vétustes et peu fonctionnels et l'entreprise de formation par le travail du CPAS ne dispose que d'un seul local technique pour l'ensemble de ses stagiaires. De plus, le service administratif de cette entreprise de formation est hébergé à l'Hôtel de Ville et est donc dissocié de l'encadrement quotidien des stagiaires.

Cette situation pose des problèmes d'organisation mais engendre également des coûts supplémentaires. Une meilleure occupation de l'espace, dans ce nouveau bâtiment, créera plus de fonctionnalités et produira inévitablement des économies d'échelle. L'accueil des citoyens sera amélioré et les conditions de travail de nos ouvriers et stagiaires seront enfin adaptées aux exigences légales actuelles.

Ce bâtiment réservera un espace "archives" pour les documents administratifs de la Ville et du CPAS afin de garantir leur préservation dans de bonnes conditions.

Comme il s'y était engagé lors du Conseil communal du 06.09.2007, le Député FOURNY a soutenu et défendu ce dossier auprès du Gouvernement Wallon.

Comme vous pourrez le constater, avoir un Député dans sa Commune, manifestement, ça compte malgré ce que pensent certains esprits chagrins frustrés.

Face à un tel résultat, nous espérons que la majorité partagera notre joie et amendera la décision du Conseil communal du 06.09.2007 libellée comme suit : « S'engage à procéder aux investissements précités sous réserve de l'obtention d'une intervention régionale minimale de 1.000.000€ » ...- Excusez du peu ! – et les travaux pourront être exécutés grâce à l'aide régionale de 900.000€ obtenue par Notre Député.

Le plus important étant acquis, au travail !

La liste agir ensemble



Infos sur les activités communales
www.deputefourny.be

www.deputefourny.be www.chestrolais.over-blog.com

Information NOD32 2008 (20070125)

Ce message a ete verifie par NOD32 Antivirus System.

<http://www.nod32.com>